

**DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES**  
**Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

---  
☎ 03.20.30.52.05  
---

**Commune de LE QUESNOY**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

La SAS REFRESCO FRANCE - siège social : 2885 route de Pangons 26260 MARGES a déposé un dossier en vue de construire et d'exploiter une usine d'embouteillage de boissons rafraîchissantes sans alcool, à LE QUESNOY Chemin du Vivier à prêtres ZAE des Prés du Roy, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

**1510.1** – Stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des entrepôts couverts. Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 300 000 m<sup>3</sup>

**2220.A** : Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale

**2253-1** : Préparation, conditionnement de boissons, bière, jus de fruits, autres boissons. La capacité de production étant supérieure à 20 000 l/j

**2661.1.a)** : Transformation de polymères, matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques. La quantité de matières susceptible d'être traitée étant supérieure ou égale à 70 t/j

**3642.2** : traitement et transformation des matières premières végétales (capacité de production supérieure à 300 t de produits finis/j)

ainsi que diverses activités soumises à enregistrement au titre des rubriques n°2910.B.2, 2921.a, à déclaration contrôlée : n°4802.2.a, 1511.3, 2563.2, 2910.A.2, 2940.2.b et à déclaration n°4441.2, 1530.3, 1532.3, 2445.2, 2663.2.c et 2925.

L'épandage se fera sur les communes de LE QUESNOY et RUESNES

Les communes concernées par la canalisation de rejet des eaux résiduaires sont LE QUESNOY et BEAUDIGNIES.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, ces demandes seront soumises à enquête publique unique en mairie de **LE QUESNOY du 2 novembre 2015 au 2 décembre 2015 inclus**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers (comprenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers), tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, des observations écrites pourront être adressées au commissaire enquêteur en mairie de LE QUESNOY pour y être annexées au registre d'enquête.

Monsieur William RUFFIN, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **LE QUESNOY**, les :

**2 novembre 2015 de 13h à 16h**  
**12 novembre 2015 de 13h à 16h**  
**21 novembre 2015 de 9h à 12h**  
**25 novembre 2015 de 13h à 16h**  
**2 décembre 2015 de 13h à 16h**

Le rapport qu'établira le commissaire enquêteur pour relater le déroulement de l'enquête et examiner les observations recueillies, ainsi que ses conclusions motivées, pourront être consultés par les personnes intéressées en préfecture du Nord et en mairie de LE QUESNOY durant 1 an à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés et tenus à la disposition du public pendant 1 an sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) rubrique « Annonces et Avis ».

Pour le permis de construire, à l'issue de l'enquête de l'instruction, la maire de LE QUESNOY rendra sa décision d'accord ou de refus.

Pour l'exploitation du site au titre des ICPE, la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation préfectorale assortie du respect de prescriptions, ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès du responsable des projets : M. Frédéric THORAVAL, directeur industriel de REFRESCO France (tél. 04.75.45.44.44)